

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

UNIVERSITE TOULOUSE II

MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 2013 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE TOULOUSE II à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme AGORITSA-DIMITRA EVANGELOPOULOU, née le 11 mai 1990 à KARDITSA (GRECE), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, Mention PSYCHOLOGIE, spécialité PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
mention *assez bien*

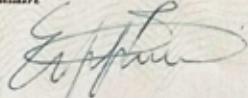
est délivré à **Mme AGORITSA-DIMITRA EVANGELOPOULOU**

au titre de l'année universitaire 2013-2014, et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Toulouse, le 20 octobre 2014

Le titulaire



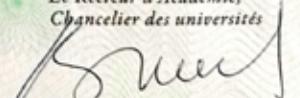
N° TOULII 10056023
/2014201301988

Le Président




Jean-Michel Minovez

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Hélène Bernard